

Déposer un dossier sur rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h

Pièces à fournir	Première demande	Renouvellement	Perte/vol
Imprimé CERFA à compléter avant le rendez-vous en NOIR ou pré-demande sur internet (ants.gouv.fr)	✓	✓	✓
1 photo d'identité de - de 6 Mois non découpée (pas de lunettes)	✓	✓	✓
Ancienne carte d'identité ou Passeport		✓	
Justificatif de domicile de moins d'un an sous format original : facture d'eau, téléphone ou électricité, dernier avis d'imposition, attestation d'assurance du domicile, dernière taxe foncière. Attention : Avis de situation déclarative et échéanciers non acceptés Majeur vivant chez une tierce personne : justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant (originale) + <u>attestation sur l'honneur d'hébergement depuis plus de 3 mois.</u>	✓	✓	✓
Mineur : Justificatif de domicile + pièce d'identité valide du responsable légal présent. Si garde alternée : justificatifs des deux adresses + jugement de divorce attestant de la garde ou <u>attestation de garde alternée</u> Et en cas de changement de nom d'usage : <u>consentement écrit</u> et photocopie d'un titre d'identité de l'autre parent + <u>consentement écrit de l'enfant</u> s'il est âgé de 13 ans et plus.	✓	✓	✓
Changement de nom lié à une situation familiale : acte de mariage ou acte de décès du conjoint	✓	✓	✓
Acte de naissance de moins de 3 mois si votre commune de naissance n'a pas dématérialisé la transmission des actes d'état-civil. <u>Consulter la liste des communes adhérentes.</u>	✓	✓ Si fin de validité supérieure à 5 ans	✓
Justificatif de nationalité Française (si nationalité acquise autre que par le droit du sol)	✓	✓	✓
Timbre fiscal : Carte nationale d'identité : 25€			✓
Timbre fiscal : Passeport : de 0 à 14 ans : 17€ de 15 à 17 ans : 42€ Majeur (à partir de 18 ans) : 86€	✓	✓	✓
<u>Certificat de perte</u> (Mairie) ou de vol (Gendarmerie)			✓